

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE DE RENNES 1

ECOLE DOCTORALE N° 599

Droit et Science politique

Spécialité : *Droit public*

Par

Catherine KELLER

L'établissement de santé à l'épreuve de la coopération interhospitalière

Thèse présentée et soutenue à Rennes le 18 septembre 2020

Unité de recherche : Institut du Droit Public et de la Science Politique EA IDPSP UR1 – RS 438

Thèse N° :

Rapporteurs avant soutenance :

Isabelle POIROT-MAZERES
Johanne SAISON

Professeur des universités, Université Toulouse 1, Capitole
Professeur des universités, Université de Lille

Composition du Jury :

Président : Prénom Nom Fonction et établissement d'exercice

Examineurs :

Jacques HARDY

Avocat, ancien directeur de l'Ecole Nationale de Santé Publique,
Professeur des universités

Rémy PELLET

Professeur des universités, Université de Paris

Isabelle POIROT-MAZERES

Professeur des universités, Université Toulouse 1, Capitole

Johanne SAISON

Professeur des universités, Université de Lille

Dir. de thèse :

Marie-Laure MOQUET-ANGER Professeur des universités, Université de Rennes 1

L'établissement de santé à l'épreuve de la coopération interhospitalière

Mots clés : Etablissements de santé, Coopération

Résumé : L'Etat garantit l'égalité d'accès à des soins de qualité, et l'équilibre de la sécurité sociale, objectif à valeur constitutionnelle, par sa mission de régulation. Qu'ils soient privés ou publics, les établissements de santé, réalisent leurs missions dans un cadre contraint. Tenus à la performance, ils coopèrent en mutualisant des activités, des équipements, des compétences. Outil de régulation, la coopération noue les intérêts à faire coopérer du régulateur à ceux à coopérer des opérateurs. Comportant des outils fonctionnels et organiques, le *corpus juris* de la coopération interhospitalière se caractérise par une hybridation entre droits public et privé, entre catégories conventionnelles et réglementaires et par une territorialisation.

Les outils s'avèrent complexes par l'addition d'échelles, de gouvernances et de responsabilités. L'évolution territoriale marque-t-elle le déclin simultané de l'établissement de santé et de la coopération ? Le parcours patient favorise l'unification territoriale des établissements, exécutant le service public hospitalier. Les limites de la coopération interhospitalière emportent une refondation de l'établissement de santé et du droit hospitalier. La faisabilité de « fictions juridiques » hospitalières est explorée : l'établissement public de santé territorial, l'établissement de santé coopératif à double visage et à visage inversé ainsi que de l'ensemble hospitalier de territoire.

Title : Healthcare bodies put to the test of partnerships

Keywords : Hospitals, Partnership, territory

Abstract : The french state guarantees equal access to quality and safe care, linked to the balance of social security, an objective of constitutional value. Therefore State is responsible of a regulatory mission. Whether private or public, hospitals carry out their missions within a heavy constrained framework. Committed to performance, they all cooperate by pooling activities, equipment and skills. As a financial balancing tool, partnership ties the interests of the State to make the providers to cooperate with those of them to collaborate. The legal tools are whether simple contracts or dedicated ones. As a result, the *corpus juris* of hospital's partnership is characterized by a hybridization between public and private laws, makes

partnerships voluntary or mandatory, and territorial. The legal tools prove to become complex because of adding levels of governance and responsibilities. Does the territorial development involve the simultaneous decline of the healthcare establishment and partnership? The patient path enhances partnerships and joined bodies between public and for non profit hospitals within the health dedicated territory. Legal limits of partnerships boost transformation and refoundation of healthcare establishments and healthlaw. New patterns are therefore tested as territorial public hospital, joined or legal mixed bodies as well as territorial health group